

Décision

Générale

colonial

Décision n° 7-389-1929 nommant M. Badin, administrateur de 1re classe des colonies, chef du cabinet et du secrétariat particulier (archives) du gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis.

n° 7-389-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 avril 1929

Numéro JO
n° 389 du 30/04/1929

Date du numéro
30 avril 1929

VISAS

Le Gouverneur par intérim de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 septembre 1920 modifiant celui du 2 mars 1910 sur la solde et les allocations de solde du personnel colonial

Vu l'arrêté du 21 août 1923 modifiant celui du 30 septembre 1912 sur les allocations et accessoires de solde: Vu l'arrêté du 29 novembre 1923 réglementant le logement et l'ameublement des administrateurs chefs des districts et de l'administrateur chef du cabinet du gouverneur

Vu l'arrêté du 15 avril 1927 réglementant le logement et l'ameublement à la Côte française des Somalis

Vu l'arrêté du 22 mai 1927 réglementant la fourniture à certains fonctionnaires de l'éclairage, de la ventilation et de l'eau

Vu la décision n° 145 chargeant M. Barthélemy, administrateur des colonies, à titre provisoire, des fonctions de chef du cabinet du gouverneur ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— La décision n° 145, du 8 mars 1929, est rapportée, M. Badin (René), administrateur de 1re classe des colonies, est nommé chef du cabinet et du secrétariat particulier (archives) du gouverneur (p. i.) de la Côte française des Somalis. Art. 2. — Il aura droit à titre aux avantages matériels prévus par les textes locaux en vigueur, et à une indemnité annuelle de 3.000 francs (trois mille francs). Art. 3. — La présente décision qui au son effet à compter du 9 avril 1929 sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera et insérée au Journal officiel de la colonie.

G. COCHARD.